

garde des archives qui pourraient leur être nécessaires pour la preuve et le maintien des droits privés. Mais tous les documents dont les autorités locales n'auraient aucun bescin, et qu'elles voudraient céder au gouvernement du *Canada*, devraient être envoyés à *Ottawa*, dès que l'on aura pris des mesures pour en assurer la conservation. Et les documents gardés par les gouvernements locaux qui auraient une valeur historique quelconque, devraient suivant l'opinion du comité être copiés et les copies conservées dans le bureau des archives du *Canada*.

Croyant qu'il serait prématuré de discuter à présent s'il convient d'imprimer une collection de documents historiques, le comité cependant désire exprimer son espoir sincère, que le plus tôt possible une liste ou catalogue raisonné, de tous les manuscrits historiques importants, maintenant en la possession des gouvernements du *Canada* ou des provinces, ou dont on connaît l'existence dans quelque endroit ouvert au public, soit fait et imprimé et distribué aux bibliothèques publiques et aux personnes qui se livrent à des recherches littéraires. Par ce moyen le public pourrait de suite profiter, dans une large mesure des trésors déjà amassés en *Canada*, et l'on saurait ou trouver les matériaux relatifs à l'histoire du pays, si on ne les plaçait pas à la portée de tous.

Ces recommandations et ces conclusions sont respectueusement soumises à l'approbation du comité collectif de la bibliothèque.

Chambre de l'Orateur, 30 avril, 1873.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *Carrall*, il a été *Ordonné*, qu'il soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que la pétition de *Fred. C. Capreol*, de la cité de *Toronto*, présentée à la Chambre hier, soit référé au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, a proposé

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée, à lundi le 12 courant à 8 heures du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le service postal océanique " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte faisant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest."

---

*En Comité.*

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Page 1, ligne 14, après " avis " insérez " et du consentement."

Page 1, ligne 16, après " pour " retranchez " l'."

Page 1, ligne 40, après " avis " insérez " et du consentement."